



L'institut fait appel à de nombreux talents pour des missions de durée déterminée. Venez mettre votre expertise au service d'Inria, et développez vos compétences et votre expérience au sein de l'institut.

Critères de recrutement

Les recrutements contractuels font l'objet d'une publication de fiche de poste précisant le périmètre et les attendus du poste. Inria apprécie les candidatures au regard de la formation et de l'expérience du candidat. Le niveau de diplôme est considéré mais n'est pas nécessairement un critère discriminant, l'institut souhaitant valoriser la reconnaissance des acquis de l'expérience et reste ouvert à des profils variés.

Les modalités de sélection des candidatures sont précisées sur l'offre elle-même ou bien quand il s'agit de « campagnes » sur la page de présentation de la campagne. Vous serez invité à créer votre profil dans l'espace candidat où seront notifiées les étapes de traitement de la candidature.

Statut du contractuel de la fonction publique –

Cadre juridique

Deux cadres réglementaires principaux sont appliqués :

- La loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.



Filière recherche

Le doctorat et le postdoctorat sont par nature des emplois temporaires, associés à la formation par la recherche et l'approfondissement d'un premier sujet de recherche.

Les contrats doctoraux (CORDI) font quant à eux l'objet d'un cadre réglementaire spécifique :

- Le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 modifié relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche

Filière ingénierie

Les contractuels de la filière ingénierie relèvent de l'article « 4.2 » de la loi 84-16. « *Pour répondre à un besoin permanent, le recours aux agents contractuels s'effectue lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifie, mais uniquement pour les emplois relevant de la catégorie A* ».

C'est un recrutement par dérogation d'agents non titulaires sur un contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois années, renouvelable dans la limite d'une durée totale de six années.

Filière fonction support

Les CDD sont embauchés en cas de vacance de poste normalement occupé par un titulaire ou pour renforcer des services en situation temporaire de surcharge ou en manque de compétences.

Rémunération

La rémunération des contractuels est arrêtée à la signature du contrat et vaut pour l'ensemble de la période prévue. Aucune augmentation n'est envisageable pendant la durée du contrat. Elle est éventuellement possible à l'occasion d'un renouvellement de contrat ou de la signature d'un avenant. Inria s'appuie sur un cadre d'emploi qui précise les catégories métiers et les grilles de rémunération associées.

- Pour les chercheurs la rémunération prend en compte l'expérience.
- Pour les doctorants, postdoctorants, les niveaux de rémunération sont fixés par l'institut.
- Pour les filières ingénierie et fonctions support, le niveau de rémunération est évalué selon des critères de niveau d'études et d'expérience.



L'accompagnement Inria

Inria accueille et accompagne les personnels contractuels pour leur permettre d'effectuer un parcours professionnel valorisant et enrichissant. Les personnels encadrants, qu'ils soient scientifiques ou administratifs veillent à faciliter l'intégration et à accompagner au mieux le parcours professionnel.

En tant que contractuels, vous bénéficiez :

- D'un parcours d'intégration dans votre centre de rattachement.
- D'entretien d'activités ou de suivi d'avancement des travaux par votre responsable.
- De l'offre de formation Inria selon les besoins avec par exemple ; une « sensibilisation à l'entreprise et à l'entrepreneuriat », des formations techniques, métiers ou linguistiques, des sessions de préparation à la recherche d'emploi pour les scientifiques ou d'ateliers de réflexion et de positionnement professionnel pour les fonctions supports.
- De dispositifs adaptés à votre profil pour monter en compétence, être accompagné dans votre parcours professionnel ou vous engager sur des projets ambitieux.
- Du réseau Inria Alumni qui vous permettra de garder le lien avec l'institut une fois votre passage chez Inria terminé.